

# Les bâtiments scolaires sauvés?

Photo: François TEFNIN

La rentrée 2005 a, une fois de plus, été l'occasion de souligner les besoins de rénovation de nombreux bâtiments scolaires. Il y va des conditions de travail auxquelles peuvent à juste titre prétendre élèves, enseignants et directions, mais il en va aussi de l'aspect sanitaire de certains locaux qu'il n'est pas nécessaire de détailler ici, et parfois même de la sécurité pure et simple des occupants. Personne ne niera la difficulté d'étudier et de s'épanouir dans des locaux trop exigus, mal aérés ou surchauffés. À un moment où la flambée du prix du pétrole vient rappeler à qui l'aurait oublié que l'énergie a un cout et qu'elle est loin d'être inépuisable, est-il déraisonnable de vouloir remplacer une chaudière surdimensionnée ou changer des châssis qui ne tiennent plus que par habitude?

C'est dans ce contexte que la proposition de la présidente du cdH de faire appel à des fonds privés ou, plus exactement, de mettre en place des partenariats public-privé pour entretenir et rénover les bâtiments scolaires existants et, le cas échéant, en construire de nouveaux, a fait figure de manne céleste. Mais, dans ce domaine comme dans d'autres, il s'agit de procéder avec discernement. Il a donc semblé utile d'entamer un examen de la proposition sans *apriori*, mais en profondeur. Quels en sont les avantages? Quels sont les inconvénients? Quelles questions pose-t-elle et quelles réponses est-elle susceptible de fournir? Quels sont les besoins réels actuels? Amorce-t-elle de réelles avancées par rapport aux systèmes existants?

Toutes ces questions et d'autres encore ont fait l'objet d'une première réflexion au sein du SeGEC, présentée de manière synthétique dans les deux pages qui suivent. À ce stade, il importe selon nous:

- de faire la clarté sur le type de rapports envisagés avec les propriétaires des bâtiments;
- de faire la démonstration de l'intérêt de cette proposition pour les pouvoirs organisateurs de l'enseignement, non seulement en termes de volume (le nombre et l'importance des projets pouvant être financés), mais aussi en termes de prix (le cout de financement à charge des pouvoirs organisateurs);
- de continuer à introduire sans hésitation des projets au fonds de garantie des bâtiments scolaires, au programme d'urgence et au programme des travaux de première nécessité. Pour les pouvoirs organisateurs, le cout de financement dans le cadre de ces fonds est réellement attractif, les délais d'attente se sont réduits au fil du temps, et les montants financiers disponibles augmentent d'année en année en application des accords de la Saint-Boniface;
- de poursuivre le développement des SPABSC (Sociétés Patrimoniales d'Administration des Bâtiments Scolaires Catholiques), suivant les impulsions données actuellement dans plusieurs diocèses; l'hypothèse des "partenariats public-privé" n'invalide pas le modèle des SPABSC: il apparait au contraire comme une condition de sa mise en œuvre;
- de se préparer à une concertation avec les autorités publiques en vue d'introduire un mode de financement des bâtiments scolaires qui soit complémentaire aux dispositions actuelles, mais non destiné à s'y substituer. ■

ÉTIENNE MICHEL  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SEGEC